JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 19 OCTOBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Cº.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucuns souscripteurs, soit en ville ou autrement, soit sur annonces, ne se croiront de cesser discontinuer de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant le terme expiré de l'année.

ANNONCES. Une pouce par carré de chaque langue pour 1 insertion, $1 00; 2 insertions, 75 cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans 1 annonce, 25 cents par carré. Jusqu'à ce pour chaque nouvelle insertion. Insertions sur le DIX lignes ou moins, 50 cents.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces. Les artisans et autres, ne faisant pas de trafic, par ses Banques Compagnies d'Assurances et autres établissements publiques ou particuliers, Navires, Bâtimens et bateaux à vapeur $20 00 Un quart du prix ci-dessus pour six mois. Un demi pour 3 mois. Le prix d'abonnement est d'avance.

La Poste aux lettres pour les souscripteurs se recueillant à un ear rechaque Dimanche et jeudi par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeller l'attention du public à des ventes d'immeubles ou objets, les articles signés par des passagers, les annonces de spectacles &c. &c. seront payés autant des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ont pour but de faire parvenir des lettres, seront chargées de deux fois le prix ordinaire.

LES ANNONCES qui ont pour but de faire des affaires lucratives, seront chargées d'un prix au moins double des affaires ordinaires.

LES ANNONCES qui ne seront pas marquées du nombre de fois qu'elles seront insérées, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient ordonnées de cesser, et payées d'après le prix ci-dessus.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'en ait répondant.

LES THEATRES et autres entreprises ouvertes pour l'amusement du public, seront chargés d'un prix au moins double des annonces, pendant la saison des plaisirs, plus cent $50.

LES ANNONCES des candidatures à des emplois publics et autres ayant l'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le steamer LEVI WELCH, capitaine E. W. Foller, est maintenant au bas de la rue Bienville, prêt à recevoir du fret et partira lundi 13 courant, à midi. Pour fret ou passage pour St. Martinville, Nouvelle Iberie, débarcadère de Pre Vert, Franklin, Centreville, Berwick Bay, Bayou Boeuf, Bayou Black et toutes parties intermédiaires. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, ou à

JOHN HALL
No. 91 Front Levee.

14 oct

Le bateau à vapeur HIGHLANDER, capitaine Mathews, partira pour ST LOUIS et tous les intermédiaires, cet après midi à 4 heures. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure précise.

17 oct JOHN R. SHAW & Co.

POUR MILLIKENS BEND, VICKSBURG, GRAND ECORE, MONTICELLO et NATCHEZ.—Le bel et rapide vapeur jaquebot SULTANA, capitaine Pattison, partira positivement lundi 14 courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

L. V. HERBARD & Co
94 Tchoupitoulas.

POUR LA BALISE.—Le steamer PAMMEGAN, capitaine Marion, partira sans faute demain à 4 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à M. Du pré de la Levee